

Produits CHIMIQUES

Attention, pensez à lire l'étiquetage.

Les pictogrammes



T - toxique T+ - Très toxique

→ Le produit tue



Xn - Nocif

→ Le produit empoisonne



C - Corrosif

→ Le produit ronge



XI - irritant

→ Le produit pique



F - Facilement inflammable
F+ - Extrêmement inflammable

→ Le produit flambe



O - Comburant

→ Le produit fait flamber



E - Explosif

→ Le produit explose



N - Dangereux pour l'environnement

→ Le produit pollue

Attention, les pictogrammes vont changer au 01/06/2015

Conseils

- Portez votre tenue de travail.
- Portez vos équipements de protection individuelle afin de réduire le risque d'exposition professionnelle.
- Pensez à vous laver les mains avant de boire, manger ou fumer.
- Ne pas manger et boire au poste de travail.
- Évitez de vous ronger les ongles.
- Attachez vos cheveux.
- Nettoyer les zones de travail à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur.

Suivi réglementaire par le médecin du travail

Visites médicales :

- A l'embauche (avant l'expiration de la période d'essai, ou avant l'embauche pour les salariés en SMR)
- Périodique
- Après un arrêt de travail :
 - **Accident de travail** : arrêt de 30 jours minimum, elle doit avoir lieu dans les 8 jours après la reprise.
 - **Maladie** : arrêt de 30 jours minimum, elle doit avoir lieu dans les 8 jours après la reprise.

La visite médicale est un moment privilégié pour signaler vos problèmes de santé et vos problèmes liés au poste de travail.
Tout salarié peut demander une visite médicale au médecin

Besoin d'aide ?

Une question santé sécurité au travail ?
Pensez au médecin du travail

AISMT > 04 66 04 21 33

Bijoutiers-Joilliers Repérage des facteurs de risque

Document établi en juin 2013, sous réserve de mise à jour



- Risque d'agression, charge mentale
- Contraintes posturales
- Risques chimiques

Sources de dangers et risques associés (liste non exhaustive)

● Organisation du travail :

- Tâches répétitives, gestes minutieux avec forte pression digitale peuvent entraîner troubles musculo-squelettiques (TMS) : douleurs dorso-lombaires, cervicalgies, tendinopathie des membres supérieurs.

- Délais à respecter, exigence qualité, cadence

- Violence externe liée à des produits de forte valeur marchande (incivilités, agressions verbales, agressions physiques, actes de destruction).

peuvent produire stress, souffrance au travail ou stress post-traumatique.

- **Environnement de travail** (espace de travail, ambiance : lumineuse, sonore, thermique, ventilation des locaux) peut entraîner inconfort, fatigue : visuelle, auditive.

● Outils et matériels de travail

Peuvent entraîner des contraintes posturales, blessures, coupures, brûlures, projections oculaires de fragments métalliques. Incendie-explosion (bouteilles de gaz).

● Produits chimiques, poussières et fumées

(meulage, ponçage, soudage) peuvent entraîner projections oculaires, brûlures, irritations, allergies, ...

Attention aux produits classés

Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques : CMR.

Respecter les conduites à tenir établies par votre employeur

Risque agression



Risques chimiques



Vous utilisez des produits chimiques tels que :

- L'eau de touche pour tester l'or, l'argent ou le platine
- Le collobore ou le borax (attention produits classés toxiques pour la reproduction de catégorie 2 : Peuvent altérer la fertilité et risque d'effets néfastes pour le fœtus)
- Des bains de rhodiage, de dorure ou d'argenture
- Des acides....

Pensez à porter vos équipements de protection individuelle lors de la manipulation de produits.

Vous effectuez des opérations de polissage, de soudage, ...

Préférez l'aspiration à la source des poussières, des fumées ou des vapeurs d'acides et la ventilation générale aux protections individuelles de type masque respiratoire.

Risques liés aux contraintes posturales

Régler votre siège à la bonne hauteur, en fonction de votre morphologie.

Placer la source lumineuse de façon à bien éclairer votre tâche.

Placer vos outils et matériel à proximité.

